

Page: 1/12

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.08.2022 Numéro de version 19 Révision: 12.08.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· Nom du produit

EB 100 BOTASCREED - Komponente A

Pas d'autres informations importantes disponibles.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

· Emploi de la substance / de

la préparation

Couche époxy

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur : BOTAMENT Systembaustoffe

Am Kruppwald 1 D-46238 Bottrop

Tel.: ++49(0)2041 101-90 Fax.: ++49(0)2041 101-988

MC-Bauchemie Belgium nv

Bedrijventerrein La Corbeille – Zone D

Conservenstraat 25 2235 Westmeerbeek Tel. +32 15 20 14 62 info@mc-bauchemie.be

Service chargé des renseignements :

Département sécurité du produit

msds@botament.com

· 1.4 Numéro d'appel

d'urgence:

Tel.: ++33 (0)625 73 02 61 Tel.: ++32 (0)473 73 21 88

Centre Suisse d'Information Toxicologique (tél.: 145)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux. Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement

(CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger





GHS07 GHS09



Page : 2/12

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.08.2022 Numéro de version 19 Révision: 12.08.2022

Nom du produit EB 100 BOTASCREED - Komponente A

(suite de la page 1)

· Mention d'avertissement

· Composants dangereux

déterminants pour

l'étiquetage: 2,2-bis-[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane

Attention

2,2'-[methylenebis(p-phenyleneoxymethylene)]bisoxirane polymers

and homologues, molecular weight < 700

1,6-hexene-diglycidylether

• Mentions de danger H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

· Conseils de prudence P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/

brouillards/vapeurs/aérosols.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection / un équipement

de protection des yeux / un équipement de

protection du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent

être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée:

consulter un médecin.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un

médecin.

Indications complémentaires: Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction

allergique.

· 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· **PBT:** Non applicable. · **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

· **Description**: Mélange de résines avec colorants.

Mélange : composé des substances indiquées ci-après.

CAS: 1675-54-3	2,2-bis-[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	70-100%
EINECS: 216-823-5	Aquatic Chronic 2, H411; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317	
CAS: 9003-36-5 NLP: 500-006-8	2,2'-[methylenebis(p-phenyleneoxymethylene)] bisoxirane polymers and homologues, molecular weight < 700	
	Aquatic Chronic 2, H411; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317	



Page: 3/12

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Révision: 12.08.2022 Date d'impression: 12.08.2022 Numéro de version 19

Nom du produit EB 100 BOTASCREED - Komponente A

CAS: 100-51-6	Alcool benzylique	<5%
EINECS: 202-859-9	Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332	
CAS: 38640-62-9 EINECS: 254-052-6 Reg.nr.: 01-2119565150-48- 0000	Diisopropylnaphthalin-Isomere Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 2, H411	≥2,5-<5%
CAS: 16096-31-4 EINECS: 240-260-4	1,6-hexene-diglycidylether Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 3, H412	≥1-<2,5%

· Indications complémentaires

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des premiers secours

· après inhalation : Veiller à l'apport d'air frais

· après contact avec la peau : Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

après contact avec les yeux : Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.

Recourir à un traitement médical

· après ingestion : Rincer la bouche

Rincer la bouche, Consulter un centre antipoison

· 4.2 Principaux symptômes et

effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers

nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction

· Moyens d'extinction: Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'indendie à

l'environnement.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou

du mélange

· 5.3 Conseils aux pompiers

· Equipement spécial de

sécurité : Aucune mesure particulière n'est requise.

(suite page 4)



Page: 4/12

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression: 12.08.2022 Numéro de version 19 Révision: 12.08.2022

Nom du produit EB 100 BOTASCREED - Komponente A

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et

procédures d'urgence · 6.2 Précautions pour la Non nécessaire.

protection de

l'environnement:

Eviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.

· 6.3 Méthodes et matériel de

confinement et de nettoyage: Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, Terre

de diatomées, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

· 6.4 Référence à d'autres

rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre,

consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection

personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le

chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans

danger

Conserver au frais et au sec en fûts métalliques très bien fermés

Ouvrir et manipuler les réservoirs avec précaution.

· Préventions des incendies et

des explosions:

Aucune mesure particulière n'est requise.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

· Stockage:

· Exigences concernant les lieux et conteneurs de

stockage:

Aucune exigence particulière.

· Indications concernant le

stockage commun:

non nécessaire

· Autres indications sur les

conditions de stockage :

· 7.3 Utilisation(s) finale(s)

Tenir les emballages hermétiquement fermés

particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Indications complémentaires

pour l'agencement des

installations techniques : Sans autre indication, voir point 7.

(suite page 5)



Page: 5/12

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.08.2022 Numéro de version 19 Révision: 12.08.2022

Nom du produit EB 100 BOTASCREED - Komponente A

(suite de la page 4)

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances

présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

DNEL 100-51-6 Alcool benzylique Oral DNEL 4 mg/kg bw/Tag (ArL) 20 mg/kg bw/Tag (Ark) Dermique DNEL 8 mg/kg bw/day (Ark) 40 mg/kg bw/day (Ark) Inhalatoire DNEL 22 mg/m³ (ArL) 110 mg/m³ (Ark) 110 mg/m³ (Ark) 16096-31-4 1,6-hexene-diglycidylether Dermique DNEL 2,8 mg/kg bw/day (ArL) Inhalatoire DNEL 4,9 mg/m³ (ArL) 4,9 mg/m³ (ArL) PNEC 0,527 mg/l (Mee) 0,1 mg/l (Mew) 1 mg/l (Sue) PNEC 0,456 mg/kg dwt (Bod) 5,27 mg/kg dwt (Sue) 16096-31-4 1,6-hexene-diglycidylether PNEC 0,0115 mg/l (Fri) 0,00115 mg/l (Mew) PNEC 0,223 mg/kg dwt (Bod) 0,0283 mg/kg dwt (Sed) 0,283 mg/kg dwt (Sed) 0,283 mg/kg dwt (Sue)				présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
Oral DNEL 20 mg/kg bw/Tag (Ark) Dermique DNEL 8 mg/kg bw/day (Ark) Inhalatoire DNEL 22 mg/m³ (Ark) 16096-31-4 1,6-hexene-diglycidylether Dermique DNEL 2,8 mg/kg bw/day (ArL) Inhalatoire DNEL 4,9 mg/m³ (ArL) PNEC 100-51-6 Alcool benzylique PNEC 0,527 mg/l (Mew) 0,1 mg/l (Sue) 0,456 mg/kg dwt (Bod) 5,27 mg/kg dwt (Sue) 16096-31-4 1,6-hexene-diglycidylether PNEC 0,0115 mg/l (Fri) 0,00115 mg/l (Mew) 0,00115 mg/l (Mew) PNEC 0,223 mg/kg dwt (Bod) 0,0283 mg/kg dwt (Sed) 0,0283 mg/kg dwt (Sed)	· DNEL			
Dermique DNEL 8 mg/kg bw/day (Ark) 8 mg/kg bw/day (Ark) 10 mg/kg bw/day (Ark) 110 mg/m³ (Ark) 12 mg/m³ (Ark) 12 mg/m³ (Ark) 10 ms/m² (Ark	100-51	1-6 AI	cool b	penzylique
Dermique	Oral	Oral D		4 mg/kg bw/Tag (ArL)
A0 mg/kg bw/day (Ark) Inhalatoire DNEL 22 mg/m³ (ArL) 110 mg/m³ (Ark)				20 mg/kg bw/Tag (Ark)
Inhalatoire DNEL 22 mg/m³ (ArL) 110 mg/m³ (Ark)	Dermi	que l	DNEL	8 mg/kg bw/day (ArL)
110 mg/m³ (Ark) 16096-31-4 1,6-hexene-diglycidylether Dermique				40 mg/kg bw/day (Ark)
16096-31-4 1,6-hexene-diglycidylether Dermique DNEL 2,8 mg/kg bw/day (ArL) 4,9 mg/m³ (ArL) 4,9 mg/m³ (ArL)	Inhalat	toire	DNEL	22 mg/m³ (ArL)
Dermique DNEL 2,8 mg/kg bw/day (ArL) 4,9 mg/m³ (ArL)				110 mg/m³ (Ark)
Inhalatoire DNEL 4,9 mg/m³ (ArL) PNEC 100-51-6 Alcool benzylique PNEC 0,527 mg/l (Mee) 0,1 mg/l (Mew) 1 mg/l (Sue) PNEC 0,456 mg/kg dwt (Bod) 5,27 mg/kg dwt (Sue) 16096-31-4 1,6-hexene-diglycidylether PNEC 0,0115 mg/l (Fri) 0,00115 mg/l (Mew) PNEC 0,223 mg/kg dwt (Bod) 0,0283 mg/kg dwt (Sed)	16096-	-31-4	1,6-he	exene-diglycidylether
PNEC 100-51-6 Alcool benzylique** PNEC** 0,527 mg/l (Mee) 0,1 mg/l (Sue) 1 mg/l (Sue) PNEC** 0,456 mg/kg dwt (Bod) 5,27 mg/kg dwt (Sue) 16096-31-4 1,6-hexene-diglycidylether PNEC** PNEC** 0,0115 mg/l (Fri) 0,00115 mg/l (Mew) PNEC** 0,223 mg/kg dwt (Bod) 0,0283 mg/kg dwt (Sed)	Dermic	que l	DNEL	2,8 mg/kg bw/day (ArL)
100-51-6 Alcool benzylique PNEC	Inhalat	toire	DNEL	4,9 mg/m³ (ArL)
PNEC 0,527 mg/l (Mee) 0,1 mg/l (Mew) 1 mg/l (Sue) PNEC 0,456 mg/kg dwt (Bod) 5,27 mg/kg dwt (Sue) 16096-31-4 1,6-hexene-diglycidylether PNEC 0,0115 mg/l (Fri) 0,00115 mg/l (Mew) PNEC 0,223 mg/kg dwt (Bod) 0,0283 mg/kg dwt (Sed)	·PNEC	-		
0,1 mg/l (Mew) 1 mg/l (Sue) PNEC 0,456 mg/kg dwt (Bod) 5,27 mg/kg dwt (Sue) 16096-31-4 1,6-hexene-diglycidylether PNEC 0,0115 mg/l (Fri) 0,00115 mg/l (Mew) PNEC 0,223 mg/kg dwt (Bod) 0,0283 mg/kg dwt (Sed)	100-51	1-6 AI	cool b	penzylique
1 mg/l (Sue) PNEC 0,456 mg/kg dwt (Bod) 5,27 mg/kg dwt (Sue) 16096-31-4 1,6-hexene-diglycidylether PNEC 0,0115 mg/l (Fri) 0,00115 mg/l (Mew) PNEC 0,223 mg/kg dwt (Bod) 0,0283 mg/kg dwt (Sed)	PNEC	0,52	7 mg/l	(Mee)
PNEC 0,456 mg/kg dwt (Bod) 5,27 mg/kg dwt (Sue) 16096-31-4 1,6-hexene-diglycidylether PNEC 0,0115 mg/l (Fri) 0,00115 mg/l (Mew) PNEC 0,223 mg/kg dwt (Bod) 0,0283 mg/kg dwt (Sed)		0,1 r	ng/l (M	few)
5,27 mg/kg dwt (Sue) 16096-31-4 1,6-hexene-diglycidylether PNEC 0,0115 mg/l (Fri) 0,00115 mg/l (Mew) PNEC 0,223 mg/kg dwt (Bod) 0,0283 mg/kg dwt (Sed)		1 mg/l (Sue)		e)
16096-31-4 1,6-hexene-diglycidylether PNEC 0,0115 mg/l (Fri) 0,00115 mg/l (Mew) PNEC 0,223 mg/kg dwt (Bod) 0,0283 mg/kg dwt (Sed)	PNEC	C 0,456 mg/kg dwt (Bod)		kg dwt (Bod)
PNEC 0,0115 mg/l (Fri) 0,00115 mg/l (Mew) PNEC 0,223 mg/kg dwt (Bod) 0,0283 mg/kg dwt (Sed)		5,27	mg/kg	g dwt (Sue)
0,00115 mg/l (Mew) PNEC 0,223 mg/kg dwt (Bod) 0,0283 mg/kg dwt (Sed)	16096-	-31-4	1,6-he	exene-diglycidylether
PNEC 0,223 mg/kg dwt (Bod) 0,0283 mg/kg dwt (Sed)	PNEC	0,01	15 mg	// (Fri)
0,0283 mg/kg dwt (Sed)		0,00	115 m	g/l (Mew)
	PNEC	0,22	3 mg/k	kg dwt (Bod)
0,283 mg/kg dwt (Sue)		0,02	83 mg	/kg dwt (Sed)
		0,28	3 mg/k	kg dwt (Sue)

Indications complémentaires

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment

de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuel :

Mesures générales de

protection et d'hygiène: Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de

nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail. Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

• Protection respiratoire : Si les mesures de ventilation ne permettent pas de respecter les

limites du lieu de travail ou si les locaux ne peuvent être ventilés techniquement, il faut porter un appareil de protection respiratoire : Utiliser des filtres combinés A1-P2 (brun/blanc) dans les pièces ventilées. S'il faut s'attendre à un manque d'oxygène, utiliser un

appareil respiratoire autonome.

(suite page 6)



Page: 6/12

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.08.2022 Numéro de version 19 Révision: 12.08.2022

Nom du produit EB 100 BOTASCREED - Komponente A

(suite de la page 5)

• **Protection des mains :** Gants de protection.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration,

du taux de perméabilité et de la dégradation.

Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et

de soin de la peau.

· Matériau des gants gants en nitrile

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,35 mm

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être

contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du

matériau des gants

Temps de pénétration: ≥ 480 min

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des

gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux : Lunettes de protection.

Lunettes de protection hermétiques.

Protection du corps : Vêtements de travail protecteurs.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

Aspect:

Forme : liquide
Couleur : pigmenté
· Odeur : légère

· Modification d'état

Point de fusion : non déterminé

Point d'ébullition : 200 °C

• Point d'éclair : >100 °C

· Température d'inflammation : 184 °C

· Auto-imflammabilitité : Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

• Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

· Pression de vapeur à 20 °C: 0,1 hPa · Densité à 20 °C: 1,15 g/cm³

· Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau : non ou peu miscible

· Viscosité :

dynamique à 20 °C: 36000 mPas

(suite page 7)



Page: 7/12

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.08.2022 Numéro de version 19 Révision: 12.08.2022

Nom du produit EB 100 BOTASCREED - Komponente A

(suite de la page 6)

• 9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.2 Stabilité chimique · Décomposition thermique /

conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

· 10.3 Possibilité de réactions

dangereuses Aucune réaction dangereuse connue

10.4 Conditions à éviter
 10.5 Matières incompatibles:
 Pas d'autres informations importantes disponibles.
 Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.6 Produits de

décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

· 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

· Toxicité aiguë : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.

	ne ne	sont pas rempiis.
· Valeurs LE	D/LC50 déterminantes μ	oour la classification :
1675-54-3	2,2-bis-[p-(2,3-époxypr	opoxy)phényl]propane
Dermique	LD50	23000 mg/kg (Kaninchen)
		-phenyleneoxymethylene)]bisoxirane polymers and
	homologues, molecula	r weight < 700
Oral	LD50	>2000 mg/kg (Ratte)
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (Kaninchen)
100-51-6 A	Icool benzylique	
Oral	LD50	1230 mg/kg (Ratte)
	NOAEL 2nd year study	200 mg/kg (Maus, mouse)
		200 mg/kg (Ratte)
Dermique	LD50	2000 mg/kg (Kaninchen)
Inhalatoire	LC50/4 h	>4178 mg/l (Ratte)
38640-62-9	Diisopropylnaphthalii	n-Isomere
Oral	LD50	>4000 mg/kg (Ratte)
Dermique	LD50	>4000 mg/kg (Ratte)
Inhalatoire	LC50 OECD 403	>5,6 mg/l (Ratte)
16096-31-4	1,6-hexene-diglycidyl	ether
Oral	LD50	>8500 mg/kg (Ratte)
Dermique	LD50	>4900 mg/kg (Ratte)

· Effet primaire d'irritation :

· de la peau : Provoque une irritation cutanée.

des yeux : Provoque une sévère irritation des yeux.

(suite page 8)



Page: 8/12

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.08.2022 Numéro de version 19 Révision: 12.08.2022

Nom du produit EB 100 BOTASCREED - Komponente A

(suite de la page 7)

· **Sensibilisation**: Peut provoquer une allergie cutanée.

· Indications toxicologiques complémentaires :

· Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

· Mutagénicité sur les cellules

germinales Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.

· Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles -

exposition unique Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles -

exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.

Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aq	juatique :
1675-54-3	2,2-bis-[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane
IC50	>42,6 mg/l (Bak)
LC50/96h	2 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
EC50/48h	1,8 mg/l (Daphnia magna)
ErC50/72h	11 mg/l (Selenastrum capricornutum)
	2,2'-[methylenebis(p-phenyleneoxymethylene)]bisoxirane polymers and homologues, molecular weight < 700
LC50/96h	>100 mg/l (Daphnia magna)
EC50/96h	>100 mg/l (Leucidus idus)
100-51-6 A	lcool benzylique
IC50/72h	700 mg/l (Algen)
LC50/96h	460 mg/l (Pimephales promelas)
	10 mg/l (Lepomis macrochirus)
38640-62-9	Diisopropylnaphthalin-Isomere
EC50/72h	0,15 mg/l (Algen)
LC50/48h	1,7 mg/l (Daphnia magna)
EC50/48h	0,16 mg/l (Daphnia magna)
16096-31-4	1,6-hexene-diglycidylether
LC50/96h	30 mg/l (Leucidus idus)
EC50/48h	47 mg/l (Daphnia magna)
	(suite page

FR



Page: 9/12

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Révision: 12.08.2022 Date d'impression: 12.08.2022 Numéro de version 19

Nom du produit EB 100 BOTASCREED - Komponente A

(suite de la page 8)

· 12.2 Persistance et

Pas d'autres informations importantes disponibles. dégradabilité

· 12.3 Potentiel de

bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles. · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Autres indications écologiques :

· Indications générales : Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minime dans le

sous-sol.

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB · PBT: Non applicable. · vPvB: Non applicable.

· 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas · Recommandation :

laisser pénétrer dans les égouts.

· Catalogue européen des déchets

08 00 00 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBU- TION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRES

D'IMPRESSION

08 01 00 déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis

08 01 11 déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Emballages non nettoyés :

Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement · Recommandation :

que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire

l'objet d'une récupération.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU

· ADR, IMDG, IATA UN3082

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· ADR MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (2,2-bis-[p-

(2,3-époxypropoxy)phényl]propane)

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS · IMDG

SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (epoxide derivates),

MARINE POLLUTANT

·IATA ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS

SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (epoxide derivates)

(suite page 10)



Page: 10/12

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.08.2022 Numéro de version 19 Révision: 12.08.2022

Nom du produit EB 100 BOTASCREED - Komponente A

(suite de la page 9) 14.3 Classe(s) de danger pour le transport · Classe 9 (M6) Matières et objets dangereux divers. · Étiquette · IMDG. IATA · Class 9 Matières et objets dangereux divers. · Label · 14.4 Groupe d'emballage ADR, IMDG, IATA · 14.5 Dangers pour l'environnement: Le produit contient matières dangereuses pour *l'environnement : 2,2-bis-[p-(2,3-époxypropoxy)* phényl]propane · Polluant marin : Oui Signe conventionnel (poisson et arbre) · Marquage spécial (ADR): Signe conventionnel (poisson et arbre) · Marquage spécial (IATA): Signe conventionnel (poisson et arbre) · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Matières et objets dangereux divers. · Indice Kemler : F-A.S-F No EMS: · Stowage Category · 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC Non applicable. · Indications complémentaires de transport : · Quantités exceptées (EQ): E1 5L · Quantités limitées (LQ) Code: E1 · Quantités exceptées (EQ) Quantité maximale nette par emballage intérieur: Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml 3 · Catégorie de transport Code de restriction en tunnels (-)· IMDG · Limited quantities (LQ) 5L Excepted quantities (EQ) Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 (suite page 11)



Page: 11/12

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.08.2022 Numéro de version 19 Révision: 12.08.2022

Nom du produit EB 100 BOTASCREED - Komponente A

(suite de la page 10)

· "Règlement type" de l'ONU:

UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (2,2-BIS-[P-(2,3-ÉPOXYPROPOXY)PHÉNYL] PROPANE), 9, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Directive 2012/18/UE
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences

relatives au seuil bas 200 t

· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences

relatives au seuil haut 500 t

· RÈGLEMENT (CE) N°

1907/2006 ANNEXE XVII

Conditions de limitation: 3

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- · Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

• **Prescriptions nationales :** Tableau des maladies professionnelles n°65 : Lésions eczématiformes de mécanisme allergique.

· 15.2 Évaluation de la sécurité

chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

These data are based on our present knowledge. However, they shall not constitute a guarantee for any specific product features and shall not establish a legally valid contractual relationship.

• Phrases importantes H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

(suite page 12)



Page: 12/12

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.08.2022 Numéro de version 19 Révision: 12.08.2022

Nom du produit EB 100 BOTASCREED - Komponente A

(suite de la page 11)

H312 Nocif par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

· Service établissant la fiche

· Acronymes et abréviations:

technique :

· Contact :

Département sécurité

Abteilung Produktsicherheit

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises

dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par

route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1 Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le

milieu aquatique - Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le

milieu aquatique - Catégorie 3

* Données modifiées par rapport à la version précédente